

Dossiers déposés avant le 27 février 2026

Date dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
------------	-------------------	---------------	-------------------	-----------------------

DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE

24/02/2026	DP 59647 26 00007	Elvire HOLLANT	54 Rue de l'Ermitage 59143 WATTEN	Travaux de ravalement des façades : - nettoyage au surpresseur des façades, cheminées et muret de façade, - dégarnissage des joints de briques existants, - rejointoiement avec mortier type Weber Cal Joint coloris beige 009, - traitement hydrofuge.
19/02/2026	DP 59647 26 00006	Monsieur Patrick DELARUE	38 rue de l'Aa 59143 WATTEN	Rénovation de façade avant en enduit grélé
19/02/2026	DP 59647 26 00005	Monsieur Jean-Pierre FORTRY	4 rue de Millam 59143 WATTEN	Extension d'une pièce séjour ossature bois, toiture terrasse, bardage cedral LAP relief gris clair
09/02/2026	DP 59647 26 00004	Madame Andrée BERTIN	31 rue de l'Ermitage 59143 WATTEN	Changement de fenêtres à l'identique. Restauration abri de jardin. Remplacement d'une partie des tuiles en terre cuite de l'habitation à l'identique. Trottoir en béton autour de l'habitation. Clôture en accord sur la limite de propriété avec le voisinage.

PERMIS DE CONSTRUIRE

11/01/2026	PC 59647 26 00001	Marie Henriette HOLLANT	126 pascal leulliette 59143 WATTEN	Changement destination bâtiment existant, réhabilitation et modification des façades
------------	-------------------	-------------------------	---------------------------------------	--

PERMIS DE DEMOLIR

30/01/2026	PD 59647 26 00001	Monsieur Cédric LEBRIEZ	2 rue des Alliés 59143 WATTEN	Les travaux envisagés sont: Démolition des parties émergents de 3 cheminées. Reprise de la couverture en tuiles dans la continuité de la toiture existante.
------------	-------------------	-------------------------	----------------------------------	---

Article R423-6 du Code de l'Urbanisme

Dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration, et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie ou à la publication par voie électronique sur le site internet de la commune d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet